



## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

conforme aux dispositions des articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Je vous prie d'assister, **le Jeudi 18 mars 2021 à 18H00**, à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la **Halle des Sports Jean Raynaud à Vias**.

Considérant l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, la réunion est organisée sans public. Elle est retransmise en direct sur la page Facebook de la Ville : Vias Méditerranée -[www.facebook.com/viasmediterranee](https://www.facebook.com/viasmediterranee).

Considérant le contexte sanitaire, le port du masque est également obligatoire.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020 du Conseil Municipal,**

**Décisions de Monsieur le Maire** prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

### ORDRE DU JOUR

#### 1) Administration Générale

- a. Approbation des modifications statutaires de VIATERRA
- b. Adhésion de la Commune de Paulhan au SIVOM
- c. Rapport d'activité 2019 de la CAHM

#### 2) Finances

- a. Débat d'Orientation Budgétaire / Rapport d'Orientations Budgétaires
- b. Travaux de création de trottoirs : demandes de subventions

#### 3) Urbanisme

- a. Acquisition des parcelles cadastrées section AX n° 19 et 22
- b. Convention d'équipements de conteneurs enterrés en cœur de Ville entre le SMICTOM et la Commune

#### 4) Ressources Humaines

- a. Contrat d'assurance des risques statutaires
- b. Modification du tableau des effectifs
- c. Actualisation du Régime Indemnitare de la filière Sécurité

*NB : Une note de synthèse explicative pour chacun des points ci-dessus est jointe à la présente convocation.*

A Vias, le 11 mars 2021.

**Maitre Jordan DARTIER**  
**Maire de Vias**

